

Présents : Madame Rémer, la DASEN, M. Falco, le DASEN adjoint, M. Carrante, le secrétaire général, Mme Fillat, Mme Samedi, Mme MAKLOUF, DOS I, Mme Vallier-Dubois, IEN Bourg II, m. Blanc, IEN Bourg III, M. Baud, IEN la Côtière.  
Secrétariat de séance : Karen Ansberque.

## 1. Vote sur les cartes géographiques

Secteurs restreints et larges sur les vœux facultatifs. Vœux géographiques obligatoires la carte des circonscriptions.

Ce qui pose problème c'est la taille des secteurs on arrive parfois à des temps supérieurs à 1h.

Mme la DASEN précise que les services seront attentifs à la situation des personnels, et qu'elle a pour principe l'équité des personnels.

Le fonctionnement de l'algorithme n'est pas encore connu, le nombre de vœux risque d'augmenter.

*Approuvez-vous la carte des regroupements géographiques ?*

VOTE : 5 abstentions, 3 contre.

## 2. Mesures d'ajustement de la carte scolaire 1<sup>er</sup> degré- rentrée 2018.

Demande de la balance :

10 postes en carte scolaire et 2 postes ASH implantés de manière provisoire l'an dernier et implantés définitivement aujourd'hui.

On ajoute les 9 moyens provisoires de l'an dernier qui rentrent dans la balance.

Pour les ouvertures à suivre le moyen est provisionné mais pas d'ouverture ferme car observation de la carte dans sa globalité et qu'aujourd'hui il est précoce car les seuils sont à peine dépassés.

Propositions de la DASEN:

9 OUVERTURES	15 FERMETURES
<p><b><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u></b>            Françoise Convert à St Just (4<sup>ème</sup> classe)            Lazare Carnot à Bourg en Bresse (6<sup>ème</sup> classe)            La Diamenterie à St Genis Pouilly (6<sup>ème</sup> cl.)            Crottet (7<sup>ème</sup> classe)            Pregnin à St Genis Pouilly (9<sup>ème</sup> classe)            Vieu d'Izenave (4<sup>ème</sup> classe)</p> <p><b><u>Ecoles Zone Spécifique :</u></b>            Maternelle Les Dîmes à Bourg en Bresse (5<sup>ème</sup> classe)            Élémentaire Les Lilas à Bourg en Bresse (7<sup>ème</sup> classe)</p> <p><b><u>Ecoles REP :</u></b>            Claude Guichard à St Rambert en Bugey (14<sup>ème</sup> classe)</p>	<p><b><u>Ecoles Élémentaires Ordinaires :</u></b>            St Etienne du Bois (5<sup>ème</sup> classe)            Les Gentianes à Thoiry (17<sup>ème</sup> classe)</p> <p><b><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u></b>            Béart Géovreissiat (4<sup>ème</sup> classe)            Brion (4<sup>ème</sup> classe)            Matafelon-Granges (4<sup>ème</sup> classe)            St Rémy (4<sup>ème</sup> classe)            Bâgé-Dommartin (5<sup>ème</sup> classe)            Seyssel (5<sup>ème</sup> classe)            Pont de Veyle (6<sup>ème</sup> classe)            Antonin Rolland à Ste Euphémie (7<sup>ème</sup> cl)            Marboz (8<sup>ème</sup> classe)            Les 3 colonnes à Izernore (11<sup>ème</sup> classe)</p>

	Replonges (12 <sup>ème</sup> classe) <u><b>Ecole en Zone Réhabilitation Rurale :</b></u> Brenod (3 <sup>ème</sup> classe) <u><b>Ecoles Zone Spécifique :</b></u> Primaire Milvendre à Culoz (10 <sup>ème</sup> classe)
--	--

**Demande des organisations syndicales du maintien de la décharge de direction lorsqu'une fermeture de classe entraîne une baisse de décharge.**

**Madame la DASEN accorde le maintien de décharge à toutes les écoles qui sont impactées par cette perte de décharge sur la prochaine année scolaire.**

<b>1 OUVERTURE A SUIVRE</b>	<b>3 FERMETURES A SUIVRE</b>
<u><b>Ecoles élémentaires d'application :</b></u> Villars les Dombes (14 <sup>ème</sup> classe)	<u><b>Ecoles Élémentaires Ordinaires :</b></u> Pont de Vaux (6 <sup>ème</sup> classe) <u><b>Ecoles Primaires Ordinaires :</b></u> Attignat (13 <sup>ème</sup> classe)

## 6 Moyens provisoires

- St Jean de Thurigneux (maintien de l'existant)
- St Martin le Châtel
- Parcieux
- Ste Julie (maintien de l'existant)
- Le centre à Miribel (maintien de l'existant)
- RPI Brenaz-Virieu le Petit

### Ecoles à surveiller :

Seuils proches de l'ouverture	Seuils proches de fermeture
<u><b>Ecoles élémentaires ordinaires :</b></u> Les vertes campagnes à Gex. Ecole du Verger à Cessy. Charles Péguy élémentaire St Laurent sur Saône Victor Hugo à Civrieux Juliette et Marcel Merle à Frans Chalamont Frans	

Madame la DASEN doit recevoir des délégations de Pont de Vaux, sur Matafelon c'est l'IEN qui a reçu la délégation.

Il n'y a pas de demande de fusion d'écoles, à ce jour. Y a t il une date limite de dépôt de projet de fusion ? Il faut un passage en conseil d'école et en conseil municipal. Madame la DASEN précise qu'elle prend des mesures lorsqu'un des postes se libère par départ en retraite.

## Emplois hors classe :

- 6 transformations de TRZIL en TR Brigade (2 à Ambérieu, 2 à Belley, 1 à Bourg III et 1 à la Côtière)

A ce stade pas de création de postes dans la brigade de remplacement, ni pour les ERUN

Création d'un support ULIS sur Bourg III. Le lieu d'implantation n'est toujours pas connu et création d'un poste d'enseignant référent. Un redécoupage va être réfléchi sur une partie sud du département, le travail va s'enclencher sur la prochaine période scolaire.

- Création d'un poste E Prévessin Moëns école Alice
- Création d'un poste UPEAA à St Exupéry Bourg en Bresse.  
0.50 ETP UPEAA sur la Côtière.
- Transformation de 0.5 UPEAA Marius Pinard à Bellegarde et 0.5 UPEAA à Culoz en 1 poste UPEAA Oyonnax. Ce sera un redéploiement
- **15.5 ETP de PDMQDC supprimés**(Neuville sur Ain (Ambérieu), St Denis en Bugey (Ambérieu), Relevant (la Dombes), Arlod (Bellegarde), Bois des Pesses (Bellegarde)0.5, Montagniers(Bellegarde), Marius Pinard (Bellegarde), Jean Ferrat (Belley), Daudet (bourg 2), Louis Parant (bourg2), les Dîmes (Bourg2), Les Arbelles (Bourg 2), Henri Deschamps (La Côtière), St Exupéry (La Côtière) ; Jacques Prévert (La Côtière), Jean Louis Aubert (Oyonnax)  
Dynamique territoriale avec une analyse des besoins prioritaires pour pouvoir construire une réponse soit avec un maintien PDMQDC soit introduction du dispositif inclusion scolaire.  
Les besoins des élèves ne disparaissent pas les compétences des enseignants ont évolué plus ou moins vite sur les territoires surtout quand il y avait présence d'une équipe de PDMQDC. Des nouveaux besoins émergent autour des élèves qui peuvent mettre à mal les équipes dans le cadre de leur réussite professionnelle.  
Ici localement dans l'Ain, on veut essayer modestement mais résolument de s'emparer de ce besoin nouveau qui n'était pas si criant en 2013. Ce qui justifie la création du dispositif ci-dessous.
- **Création d'un dispositif inclusion et climat scolaire** 1 ETP circonscription de Bellegarde, 1 ETP circonscription de Belley, 2 ETP circonscription de la Côtière, 1 ETP Oyonnax et 4 ETP Bourg en Bresse.
- Un groupe de travail d'IEN qui va faire un cahier des charges.

Un dispositif qui se répartira au sein du conseil des maîtres et in situ dans les classes, le collègue aura un territoire d'intervention restreint, il faudra identifier les besoins de l'élève et essayer d'y répondre dans la mesure de nos moyens. L'IE de circonscription pilotera le dispositif et Madame Schmitt est en charge de la formation des enseignants qui participeront à ce dispositif. Cela fera l'objet d'un appel à candidature sur un poste à profil. Les pôles ressources seront à intégrer

Demande du nombre d'élèves allophones qui ne bénéficient pas du dispositif UPEAA.

Madame la DASEN, répond qu'a priori qu'elle s'efforce de répondre à toutes les demandes.

# VOTE : 2 abstentions 5 contre

### **3. Questions diverses**

- Educonnect sur le LSU sera abordée en CHSCT.
- A ce jour 2 dossiers pour un retour à 4 jours (Pont d'Ain et une régularisation à St Laurent sur Saône).
- IME du Prélion : son agrément est en cours d'évolution, si le besoin s'en faisait sentir il y aurait des moyens accordés.
- Pour les postes G : Nous sommes sur un CAPPEI ; ils n'ont plus de spécificité.
- EREA : Un travail a été fait avec l'IEN ASH. Pour le moment le travail est conduit avec la coordinatrice et la directrice pour pouvoir poursuivre la mise en œuvre d'un enseignement adapté sur la particularité du poste de coordinatrice dans un EREA.
- Pôle Inclusif d'accompagnement localisé : cela se met progressivement en place sur un mode expérimental sur les écoles de Belley ville et le secteur d'Arbent et sur Bourg en Bresse avec en tête de Pont l'EREA, les collèges des Côtes à Péronnas et Yvon Moranda de St Denis les Bourg.

